

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 30 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Dominique Lepetit, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sous réserve de la délibération de la Ville des Andelys sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Vu l'estimation des domaines en date du 1er juillet 2022 réalisée par le Pôle d'Évaluation des Domaines,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'acquérir**, à la demande de Ville des **Andelys** (Département de l'Eure), les parcelles cadastrées section AN n°295, 296, 297, 298, 299, 300, 301 et 302 d'une contenance totale de 14 062 m<sup>2</sup> sises rue Hamelin.

Le projet est une programmation multiple : maison médicale, offre de logements dédiés aux étudiants de la future école Robuchon, renaturation au droit du cours d'eau aujourd'hui canalisé en sous-sol, élargissement de voirie pour sécuriser le carrefour et peut-être relocalisation de l'ESAT. La commune avait sollicité également l'EPF pour des études techniques (pollution et déconstruction infra) et étude de programmation.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **504 000 € (compte 924736 - OPE2022053 - 27 - LES ANDELYS " USINE DE LA SOIE »)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.



Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Ville des Andelys, une convention, fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet, 12 OCT. 2022

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



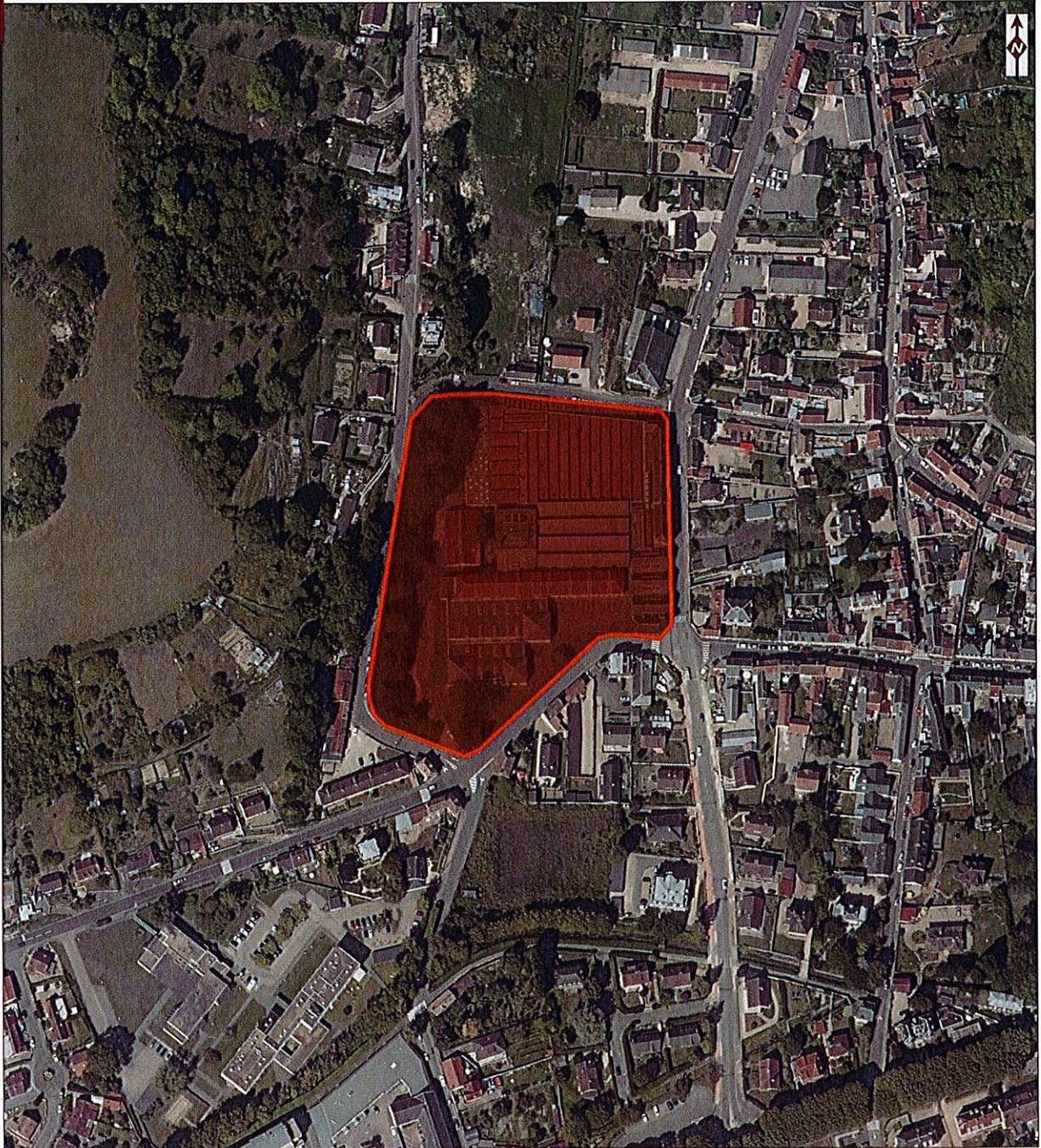
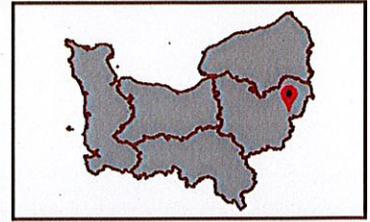
Dominique LEPETIT

## Recyclage foncier

## LES ANDELYS « USINE DE LA SOIE » »

CA Seine Normandie Agglomération  
Les Andelys

Surface : 1,406 ha environ



Sources : BD Ortho 27 - IGN - 2022

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 12/09/2022

 Emprise concernée par la friche

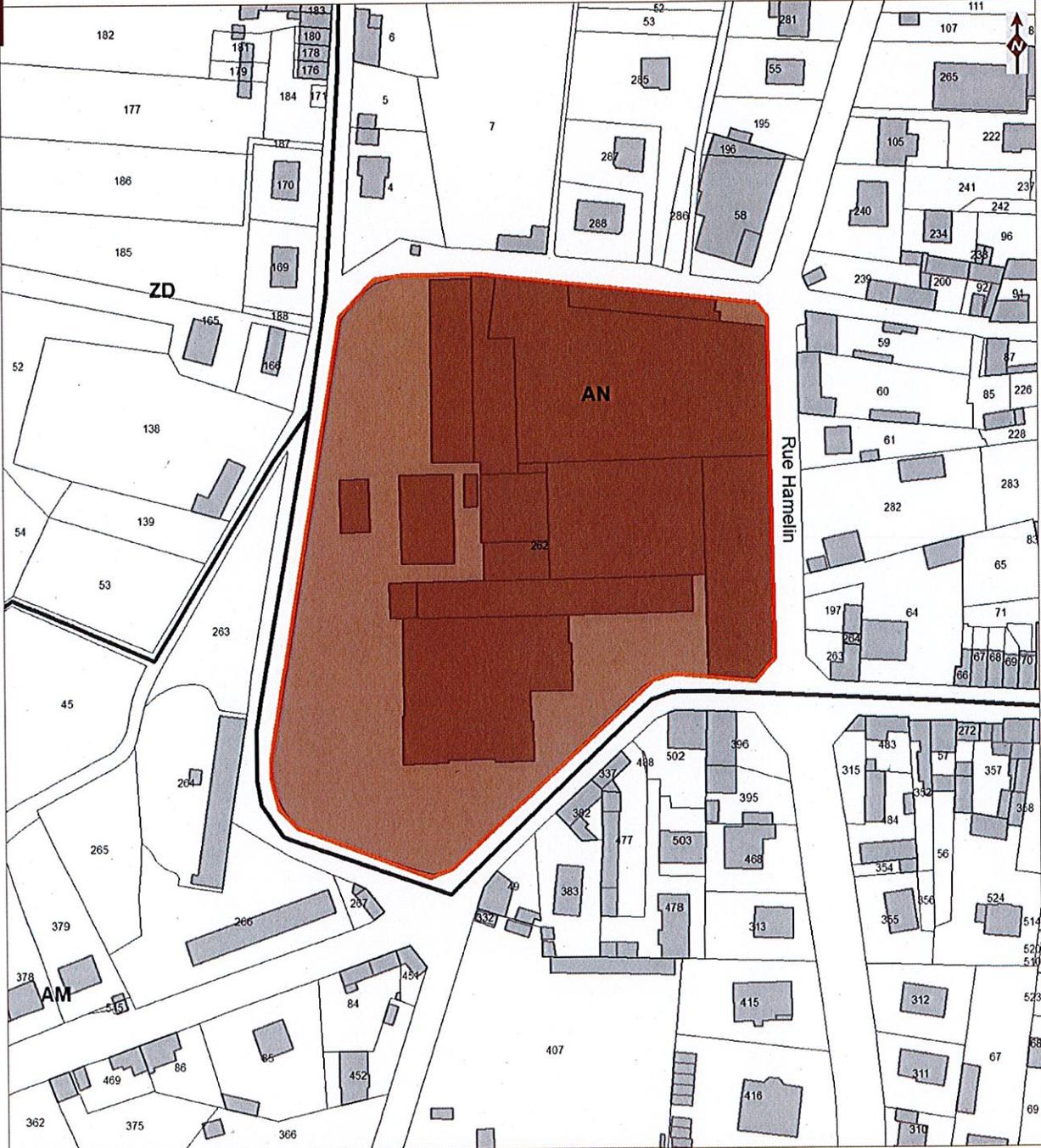
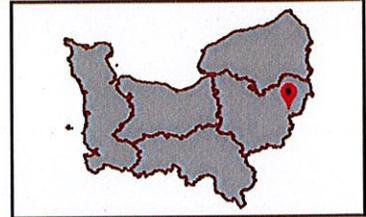
0 20 40 80  
Mètres

**Recyclage foncier**

**LES ANDELYS « USINE DE LA SOIE »**

CA Seine Normandie Agglomération  
Les Andelys

Surface : 1,406 ha environ  
Section : AN



Sources : Origine cadastre 2022 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 12/09/2022

- Emprise concernée par la friche
- Parcelles
- Sections cadastrales
- Bâti

